



<p>Direction générale de l'alimentation Service des actions sanitaires en production primaire Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux Bureau de la santé des végétaux 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955</p>	<p>Note de service DGAL/SDQSPV/2017-830 18/10/2017</p>
---	---

Date de mise en application : 01/01/2018

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGAL/SDQPV/N2010-8124 du 28/04/2010 : Méthode d'analyse MOA 007, pour la détection de d'aleurodes d'intérêt phytosanitaire par observation morphologique des pupariums / méthode d'identification de Bemisia tabaci / méthode d'identification de Trialeurodes vaporariorum.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA007 relative à l'identification morphologique des pupariums de Bemisia tabaci, aleurode d'intérêt agronomique.

Destinataires d'exécution
<p>DRAAF DAAF Anses - Laboratoire de la santé des végétaux (LSV)</p>

Résumé : Officialisation de la méthode d'analyse MA007 relative à l'identification morphologique des pupariums de Bemisia tabaci, aleurode d'intérêt agronomique.

Textes de référence :- Article R 202 du code rural et de la pêche maritime

- Décret 2006-7 du 4 Janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux

- Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Bemisia tabaci est un insecte polyphage occasionnant des dégâts directs ou par vection de nombreux virus phytopathogènes.

Cet insecte est listé dans l'arrêté du 31 juillet 2000 (version du 5 octobre 2016) établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

La présente note a pour objet l'officialisation de la méthode d'identification morphologique des pupariums de *Bemisia tabaci*, aleurode d'intérêt agronomique, ANSES/LSV/MA007 version 2, en remplacement de la méthode MOA007 parties A et B version 1b.

Cette méthode doit être mise en œuvre par le LNR dans le cadre des analyses officielles en surveillance du territoire, importation et exportation.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode ANSES/LSV/MA007 est d'application immédiate (au 1^{er} du 3^{ème} mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1^{er} du 15^{ème} mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode ANSES/LSV/MA007 version 2 est applicable dès la publication de cette note de service et de façon obligatoire à compter du 01/01/2018.

La méthode est disponible sur le site internet de l'Anses (<https://www.anses.fr/fr/content/methodes-d-analyse-des-laboratoires-nationaux-de-reference-de-l-anses>).

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
CVO
Loïc EVAIN